

L'honorable M. EMMERSON : C'est afin que le courant puisse passer plus directement. Au lieu de décrire un angle et de frapper, contre les abords du pont ou contre les piles du centre, nous voulons diriger et rectifier ce courant, autant que possible, afin que les vaisseaux puissent passer en toute sécurité sans être portés soit contre l'abord du pont, d'un côté, soit contre les piles du centre.

M. BLAIN : Ces travaux se font-ils à l'entreprise ?

L'honorable M. EMMERSON : Oui, avec concurrence et publicité. C'est ainsi que nous achetons le bois de construction. L'entreprise sera bientôt adjugée et nous demanderons à brève échéance des soumissions par voie de publicité pour l'entreprise. Nous demandons des soumissions distinctes, parce que nous avons besoin d'un genre de bois spécial. Nous avons fait dresser une liste des matériaux, et c'est sur cette liste que les soumissions demandées sont basées. Le bois est transporté sur place, conformément aux stipulations du contrat.

M. BLAIN : Quel est le coût estimatif du matériel et des travaux ?

L'honorable M. EMMERSON : Nous avons acheté plusieurs lots de bois de différents individus, et nous avons toujours accepté la soumission la moins élevée. Le bois coûtera environ \$35,000. Le reste du crédit est affecté à la construction et aux travaux en fer.

A six heures le comité suspend sa séance.

Reprise de la Séance.

Le comité reprend ses travaux à huit heures.

Le PRESIDENT (M. Campbell) : Voici l'article soumis à l'étude du comité.

Travaux protecteurs du pont de Grand-Narrows, \$70,000.

M. LENNOX : Avant la suspension de la séance à six heures je disais que le crédit voté, l'année dernière, s'élevait à \$10,000 et que, cette année, il atteint le chiffre de \$70,000. D'après le texte des prévisions budgétaires, il ressort que le crédit de \$10,000, ouvert l'année dernière, a été dépensé. Du fait que nous avons voté l'année dernière un crédit de \$10,000 il ne suit pas nécessairement qu'il ne faille pas demander sept fois autant cette année; seulement je ferai observer au ministre qu'il est étonnant qu'il nous demande de voter ce crédit supplémentaire de \$70,000 et je serai en mesure de prouver que le comité, l'année dernière, a pensé à bon droit que ce crédit de \$10,000 suffirait amplement aux besoins.

L'honorable M. EMMERSON : Je suis en mesure d'éclairer l'honorable député sur les

circonstances qui ont nécessité cette modification. Le crédit de \$10,000 voté l'année dernière était affecté à l'exécution d'un plan qui, à cette époque, semblait de nature à trancher la difficulté. Il s'agissait d'établir ce qu'on appelle un faisceau de pieux battus dans le sol et chargés de pierre. Nous avions cru que ces travaux suffiraient, amplement, mais après avoir fait étudier soigneusement la question par des experts, l'automne dernier, et au commencement de l'hiver, il fut jugé que ces travaux seraient insuffisants et que les deniers consacrés à l'exécution de ce plan seraient en pure perte. Sur l'avis des experts en question, le ministre décida d'établir une pile à coffrage qui servirait de guide et en même temps dirigerait le courant à travers ce passage. Le devis primitif aurait coûté \$10,000, mais à mon avis, c'eût été de l'argent gaspillé. Au lieu de sacrifier ces deniers publics, le ministre a modifié le devis, et les travaux qu'il se propose de construire coûteront \$70,000.

M. BLAIN : Quelle partie de ce crédit de \$10,000 a-t-on dépensé l'année dernière ?

L'honorable M. EMMERSON : D'après nos prévisions, la dépense à effectuer jusqu'au 30 juin 1904 devait s'élever à \$10,000. Cette somme a été appliquée aux travaux neufs. Je le répète, nous avons demandé des soumissions pour du bois de qualité spéciale et c'est à l'achat de ce matériel que nous avons appliqué la somme en question.

M. BLAIN : Cette somme a-t-elle été consacrée à l'achat du bois ?

L'honorable M. EMMERSON : Oui, ainsi qu'à la rémunération des experts. Ayant obtenu les services de ces experts, force nous a bien été de les rémunérer.

M. LENNOX : Le ministre a-t-il adjugé l'entreprise ?

L'honorable M. EMMERSON : Pour le bois, et nous sommes à la veille de demander des soumissions pour les travaux.

M. LENNOX : Quel est la nature de ces travaux ?

L'honorable M. EMMERSON : Il s'agit d'un encoffrement rempli avec de la pierre, et recouvert de planches créosotées comme mesure de protection contre les ravages des vers.

M. LENNOX : Est-ce que \$70,000 suffiront pour toute l'entreprise, ou bien est-ce \$80,000 ?

L'honorable M. EMMERSON : Mon honorable ami veut connaître le coût total de ces travaux ?

M. LENNOX : Oui.

L'honorable M. EMMERSON : Le coût total du nouveau projet s'élève à \$89,475.

M. SAM. HUGHES : Est-ce un port de marée ?

M. R. L. BORDEN.